


**VOUS AVEZ
UN TALENT
ET SOUHAITEZ
L'EXPRIMER ?**

**LE
CARRÉ**

1, RUE DE L'ÉGALITÉ

01 71 33 64 40

LECARRE@VINCENNES.FR

**TREMPIN
JEUNES
TALENTS**

16 / 25 ANS

**INTERPRÈTES, DANSEURS, HUMORISTES...
INSCRIPTIONS DU 10 DÉCEMBRE 2020 AU 3 MARS 2021**

INSCRIPTION POUR LE TREMPLIN DES JEUNES TALENTS DU SAMEDI 10 AVRIL 2021

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse :

Ville :

Courriel :

N° de téléphone :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom, prénom :

Téléphone :

À REMPLIR POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

À PARTICIPER AU TREMPLIN ARTISTIQUE ORGANISÉ PAR LE CARRÉ SAMEDI 10 AVRIL 2021.

Choix de la discipline présentée

Chant Expression scénique Danse Musique

Matériel nécessaire :

Avez-vous déjà participé au tremplin l'an dernier : Oui Non

J'autorise les agents de la ville de Vincennes à me filmer ou me photographier
(les supports seront réservés à l'usage du service, des projets et de la promotion
du Tremplin des jeunes talents vincennois).

J'accepte de recevoir des informations par e-mail de la direction Oui Non
Enfance-Jeunesse concernant les activités du Carré :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL TREMPLIN DES JEUNES TALENTS VINCENNOIS ÉDITION 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES :

La ville de Vincennes organise un tremplin artistique (chant, danse, musique, arts scéniques) dédié aux jeunes vincennois entre 16 et 25 ans afin de permettre à ces artistes « en herbe » de se produire en public. Le tremplin aura lieu le samedi 10 avril 2021 au soir dans une des salles de la ville et les artistes bénéficieront des bonnes conditions pour se produire (son, lumière, accueil, etc.).

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

1. Le Tremplin des jeunes talents vincennois est ouvert à des groupes ou des personnes seules. Les artistes doivent être âgés de 16 à 25 ans et au moins un des membres des groupes doit résider ou être scolarisé à Vincennes.
2. L'inscription au Tremplin est gratuite. Les participants doivent se présenter au Carré afin de nous remettre un dossier d'inscription qui pourra être retiré dès le jeudi 10 décembre 2020 et devra être déposé le samedi 13 mars 2021 au plus tard. En cas de dossier incomplet ou non remis à la date butoir, l'inscription ne sera pas retenue.
3. Les participants devront être en mesure de fournir à l'équipe de sélection un support vidéo ou numérique sur lequel figure une présentation personnelle et un extrait de leur production (vidéo, audio, youtube, etc.).

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DESCRIPTION DU TREMPLIN :

1. Le Tremplin comporte une présélection : les dossiers des artistes seront examinés par un jury de professionnels qui sélectionnera une dizaine de candidats qui se produiront dans une salle de la ville le samedi 10 avril 2021. Les participants sélectionnés seront informés entre le 18 et le 19 mars 2021.
2. Les paroles des différents morceaux pour les chanteurs et musiciens ne doivent en aucune façon comporter des propos discriminatoires ou insultants.
3. Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au Tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image.
4. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.
5. Les artistes qui participeront à la soirée du Tremplin devront participer au bon déroulement du Tremplin : respect des horaires, de l'équipe d'organisation, du matériel mis à leur disposition etc.
6. Seuls les artistes et les organisateurs disposeront d'un laissez passer pour accéder aux loges.
7. Lors de la soirée, le jury délibérera afin de remettre des prix aux différents artistes selon leur prestation : représentation à la fête de la musique, séance de studio offerte, place de concert, etc

Les artistes s'engagent à participer :

- à la journée d'intégration du samedi 27 mars 2021.
- aux balances du samedi 10 avril 2021 entre 13 h et 17 h.
- aux séances de coaching proposées par le jury.

CONDITIONS TECHNIQUES :

1. Pour les arts scéniques les organisateurs ne fourniront aucun décor ou accessoire.
2. Les artistes en musique, expression scénique, chant et danse devront transmettre une fiche technique détaillée ainsi qu'un plan de scène.
3. Les demandes techniques de dernière minute ne seront pas prises en compte.

J'accepte les conditions du règlement.

Date : Signature :